

Renforcement institutionnel

En Afrique de l'Ouest, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le volet agricole de NEPAD est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Sept axes ont été retenus :

1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique
2. Amélioration de la gestion de l'eau
3. Développement durable des exploitations agricoles
4. Gestion améliorée des autres ressources partagées
5. Développement des filières agricoles et la promotion des marchés
6. Prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités
7. **Renforcement institutionnel.**

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales qui ont été définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Se fondant donc sur ces axes, le Burkina Faso a procédé à la formulation de son Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. Le PNIA se veut être pour le pays, un cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et du PDDAA.

Justification

L'analyse diagnostique a montré que le financement des investissements publics dans le secteur agricole se fait à hauteur de plus de 75% sur l'Aide Publique au Développement (APD) dont près de 20% sont octroyés sous forme d'appui budgétaire. L'importance de l'APD dont bénéficie le pays constitue à la fois une opportunité et une contrainte du fait de son imprévisibilité dans la programmation budgétaire et de la diversité des procédures des donateurs nécessaire à sa mise en œuvre; ce qui se traduit par une faiblesse du niveau d'absorption de l'APD, elle-même liée à une faiblesse des capacités nationales de planification et de programmation budgétaire et de suivi-évaluation. Le sous programme renforcement a vocation à améliorer cette situation.

Par ailleurs, le Burkina Faso a souscrit aux engagements pris lors des grands fora internationaux, notamment ceux tenus à Rome en 2003 sur l'harmonisation et à Paris en 2005 sur l'efficacité de l'aide. Ces fora ont permis de définir certains concepts clés pour la gouvernance de l'aide auxquels le Burkina adhère. En plus le gouvernement burkinabé a inscrit dans ses priorités, la promotion de la bonne gouvernance. Malgré les avancées constatées dans

ces domaines les prochaines années comportent de nombreux défis à relever. En effet, l'insuffisance du dialogue avec toutes les parties prenantes sur la performance et l'efficacité des politiques économiques, la qualité des politiques sectorielles et surtout le lien entre ces politiques et le budget de l'Etat est le grand défi que le Gouvernement doit relever grâce à la mise en œuvre de ce sous programme qui entend mettre l'accent sur les fonctions suivantes :

- (i) La fonction de pilotage stratégique du secteur agricole;
- (ii) La gestion optimale de ressources consacrées au secteur ;
- (iii) La coordination de l'aide qui est déversée sur le secteur;
- (iv) Les fonctions de statistique et de suivi évaluation.

Objectif global

L'objectif global est de contribuer au renforcement des capacités des acteurs afin d'assurer de façon efficace la programmation, la budgétisation, la mobilisation du financement, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PNIA.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION OU COMPOSANTES

RENFORCEMENT DES CAPACITES DU DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE COORDINATION DES POLITIQUES AGRICOLES

Objectif :

- (i) Rendre fonctionnel le dispositif actuel de coordination des politiques agricoles qui est structuré tant au niveau national que régional ;
- (ii) Animer le Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural (CCPDR) ;
- (iii) Renforcer les capacités d'analyse et de participation des organisations professionnelles agricoles (Chambres Régionales d'Agricultures, Confédération Paysanne du Faso, Comité interprofessionnels, etc.). Ces structures assureront la fonction de pilotage stratégique du secteur.

Résultats attendus : au moins deux sessions des structures de coordination sont tenues, les budgets programmes et les rapports de mise en œuvre sont examinés par les acteurs responsables, les organisations professionnelles agricoles sont impliquées et influencent la conduite des politiques agricoles.

GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES

Objectif : cette composante consistera en des actions de renforcement des capacités des structures tant publiques que privées en vue d'améliorer leur efficacité et l'efficience de leurs actions sur le terrain. Les résultats attendus sont que les structures disposent du savoir faire nécessaire pour assurer la gestion axée sur les résultats, sont équipées en moyen matériels et humains requis pour une gestion optimale des ressources mises à leur disposition..

COORDINATION DE L'AIDE ET DES FINANCEMENTS APPORTES AU SECTEUR AGRICOLE

Objectif : Il s'agira d'identifier et de mettre en place des outils appropriés pour le financement des politiques agricoles. Dans ce sens des fonds tant régionaux que nationaux seront mis en place pour le financement de l'irrigation, de la mécanisation agricole, etc. Le fond de solidarité sera mis à contribution, le partenariat Etat/privé sera un des mécanismes qui sera utilisé à travers la mise à la disposition du secteur privé d'un fond de roulement pour l'approvisionnement en intrants agricoles, enfin une combinaison judicieuse sera faite entre les ressources publiques, privées et celles provenant de l'aide publique au développement.

Résultats attendus : les sources de financement des actions retenues sont identifiées, des fonds pour le développement sont constitués et approvisionnés, la contribution des toutes les parties prenantes est mobilisée.

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF ACTUEL DE SUIVI EVALUATION DE LA SDR

Objectif : cette composante vise à renforcer le dispositif actuel de suivi-évaluation de la SDR et en conséquence du PNIA de même le renforcement du dispositif de collecte des données de statistiques agro sylvo pastorales. Ces dispositifs seront améliorés et mis en réseau avec le dispositif de suivi évaluation du PDDAA/PRIA (SAKSS régional). Des passerelles méthodologiques et un partenariat technique et financier sera établi entre ces dispositifs et celui de l'ECOWAP/PDDAA.

Résultats attendus : Grâce au renforcement du dispositif de suivi évaluation et de statistiques agricoles, il est espéré les résultats suivants : la constitution d'une base de données de statistiques agricoles, la production de notes d'aide à la décision, de notes de conjoncture, de rapports techniques sur les performances des politiques mises en œuvres et leur impact sur les conditions de vie et de travail des ménages, des rapports d'analyse approfondie sur les crises alimentaires et économiques nécessitant une réorientation des politiques agricoles.

AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA PRODUCTION

Objectif : la mise en œuvre de la politique de sécurisation foncière en milieu rural (PSFMR) ; l'application de la loi sur les semences et les intrants agricoles ; la création des conditions (animation, information, communication) pour l'application du code de l'environnement, du code pastoral, du code forestier, du code de l'eau, etc. et pour l'application des différentes conventions dont le Burkina Faso est signataire.

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre portent sur les zones d'interventions, les groupes cibles, le montage institutionnel, les arrangements financiers et le suivi et évaluation.

Zones d'intervention

Le programme « Renforcement Institutionnel » est à l'échelle du pays.

Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements des interprofessions, les collectivités locales et les communautés à la base, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

Montage institutionnel

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du sous programme sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs privés, les Organisations Non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

Arrangements financiers

Pour la mise en œuvre du sous programme, les arrangements financiers reposeront sur les principes de la participation et du cofinancement des différentes parties prenantes.

Suivi évaluation

En matière de suivi évaluation l'accent sera mis sur les résultats obtenus mais aussi sur l'impact socio économique du sous programme.

Estimation du coût

Le coût estimatif de ce sous programme est de 59,6 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015 et prend en compte les coûts de chacune des composantes. Les ressources disponibles pour le financement du programme « renforcement institutionnel » sont estimées à 41,0 milliards de francs CFA de francs CFA. Le gap de financement à rechercher est d'environ 18,6 milliards de francs CFA.

Tableau I – Coûts programme 7 : Renforcement institutionnel (milliards de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	Coûts par année							Coûts Totaux
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Coordination, pilotage et mise en œuvre	3	3,5	4,0	3,5	2	2,0	2,3	20,3
Renforcer la capacité de gestion	2	2	1,5	1,4	2	1,0	0,9	10,8
Suivi évaluation	3	4	2,0	2,5	3	2,5	2,0	19,7
Amélioration d'environnement institutionnel	1	1,2	1,0	1,0	1	0,5	0,5	6,2
Coordination de l'aide	0,5	0,5	0,2	0,2	0,3	0,3	0,5	2,5
Total	9,5	11,2	8,7	8,6	8,3	6,3	6,9	59,6